Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_055-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_055

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Tourisme - Tarifs de la boutique des Menhirs et Landes de Monteneuf

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du bureau les tarifs des produits boutique de la régie de recettes de Monteneuf. Ces produits pourront être vendus au centre des landes, sur le site des menhirs de Monteneuf ainsi qu'au Prieuré St-Etienne en vente directe.

Intitulé	Tarifs HT
Tarifs livres TVA 5,5 %	
5000 ans avant J.C en Morbihan : Le Néolithique s'explique Histoire et patrimoine en Morbihan	10 €
Les Pierres Droites, Réflexions autour des menhirs, Yannick LECERF Documents Archéologiques de l'Ouest	20,00 €
Plume Sauvage du Morbihan – David Lédan	30€
Au pays de Guer	10 €
La Préhistoire arrêt sur image	6 €
Produits dérivés et souvenirs	
Poterie	8 €
Cartes postales	0,83 €
Marque page	0,50 €
Kit feu	8 €
Magnet	2,5 €

Moyens de paiements acceptés : espèces, chèques, carte bleue, ANCV, pass culture

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_055-DE

Le vice-président propose la mise en place du dépôt vente au sein de la boutique de la régie Monteneuf et propose un taux de 10% de commission pris par la régie sur les ventes de ces produits.

En outre, et par anticipation le vice-président propose la mise en place d'actions promotionnelles dans le cas ou certains produits ne se vendent pas. Ces taux promotionnels sont appliqués en fonction de l'offre, de la demande et des stocks. Les taux pourraient s'étendre de 10 % à 50 %.

Le vice-président propose la mise en place d'opérations promotionnelles type tombola, tirage au sort, etc..., permettant de remporter des lots valorisant l'offre touristique et culturelle du territoire.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA VALIDATION des tarifs des produits boutique et des taux de promotions appliqués sous la régie Monteneuf
- **L'AUTORISATION** du Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

